



Commune de SADA

Affaire suivie par : Zoubairi SIMBA

DECISION DU MAIRE N° 01/2025
Portant sur la demande de subvention à la 3CO Fond de concours 2025
Travaux de construction de la maison France services de SADA

LE MAIRE DE SADA,

En vertu de la délégation de mission qui lui a été conférée par la délibération du Conseil Municipal n° 29/CS/2020 en date du 12 juillet 2020 au titre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités,

Considérant que la loi habilite le maire à prendre toute décision en lieu et place du Conseil municipal dans les matières édictées par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales notamment « 26° De demander à tout organisme financeur, (dans les conditions fixées par le conseil municipal* - jusqu'à 5 240 000 € HT), l'attribution de subventions » ;

En sus de cette règle, l'ordonnance fait obligation au Maire d'informer sans délai et par tout moyen les conseillers municipaux, des décisions prises sur le fondement de l'article L.2122-22 du CGCT dès leur entrée en vigueur. Cette information se fera par l'envoi d'une copie de la décision prise par mail à l'adresse communiquée à cet effet par les élus.

Vu le besoin de financement complémentaire pour couvrir l'ensemble des dépenses pour les travaux.

DECIDE :

De solliciter une subvention auprès de la 3CO, fonds de concours 2025 à hauteur de **105 100,00 €** pour le financement **des travaux de construction de la Maison France Services de SADA**, comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous.

Subvention ETAT CCT 2019 -2022 : 1 139 496,00 € soit 33,40 %

Subvention ETAT CCT 2024-2027 : 500 000,00 €, soit 14,70%

Subvention 3CO 2023 - 2024 – 2025 : 315 300,00 €, soit 9,25%

✓ 105 100,00 € fonds de concours 2023

✓ 105 100, 00 € fonds de concours 2024

✓ **105 100, 00 € fonds de concours 2025**

Subvention CSSM (2024) : 300 000,00 €, soit 8,80 %

FCTVA : 559 065,91 €, soit 16,40 %

Fonds propres : 595 076,59 €, soit 17,50 %

Montant total de l'opération : 3 408 938,50 €, soit 100 %

Le conseil Municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Maire de Sada,

Houssamoudine ABDALLAH

